

SALAIRES DE BASE 1^{ERE} EMBAUCHE
POUR ETAM DU BTP DE LA GUADELOUPE

Suite à la commission paritaire du 12 mai 2022, les organisations syndicales et les représentants de la FRBTPG se sont mis d'accord sur une augmentation des salaires des ETAM du BTP de la Guadeloupe et ses dépendances.

Cet accord est étendu à l'ensemble des entreprises du BTP de la Guadeloupe et dépendances, de moins 10 et de plus 10 salariés.

Pour un horaire hebdomadaire de 35 heures la grille de rémunération de base pour les ETAM du bâtiment et des travaux-publics de la Guadeloupe et dépendances est la suivante :

	A	B	C	D	E	F	G	H
au 01/01/22	1619,15	1688,77	1760,98	1918,38	2004,17	2277,23	2519,30	2766,07
au 01/05/22	1645,58	1717,18	1789,33	1946,08	2031,35	2305,22	2547,07	2793,06

Commission paritaire ETAM du 12 mai 2022

Etaient présents :

Pour la délégation patronale :

FRBTPG

Pour la délégation syndicale ouvrière :

UGTG

FTC-CGTG